Les entreprises françaises particulièrement touchées par la Cybercriminalité

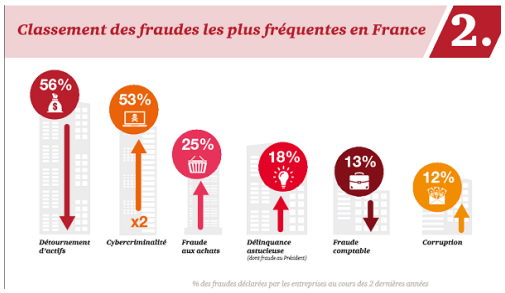

Les entreprises françaises particulièrement touchées par la Cybercriminalité

Le cabinet Pwc publie aujourd'hui une étude portant sur la fraude en entreprise. Stable dans le reste du monde, celle-ci a doublé en France avec pour principal moteur de croissance la cybercriminalité.

Les entreprises françaises ont-elles du souci à se faire ?

Selon une étude Pwc publiée aujourd'hui, la France se démarque du reste du monde à l'égard de la fraude visant les entreprises. Celle-ci toucherait en effet 68% des entreprises interrogées par Pwc, soit une hausse sensible par rapport à la dernière étude de 2014 où seuls 55% des entreprises déclaraient avoir été touchées par un acte de fraude.

Le principal moteur de cette croissance selon Pwc, la cybercriminalité qui a doublé au cours des deux dernières années et 53% des entreprises du panel interrogé expliquent avoir été victimes de cybercriminalité durant les deux dernières années, talonnant de près les détournements d'actifs qui conservent la première place du classement. Et la crainte que génère ce risque est également très présente pour les entreprises interrogées, 73% d'entre elles craignent de subit une cyberattaque dans les deux prochaines années. Pourtant, craindre une attaque ne signifie pas pour autant s'en prémunir efficacement « En dépit des risques de cybercriminalité constatés par la quasi-totalité des entreprises françaises, plus de la moitié d'entre elles n'ont pas encore de plans d'action opérationnels pour répondre à une cyberattaque » explique ainsi Jean-Louis Di Giovanni, associé PwC du Département Litiges et Investigations.

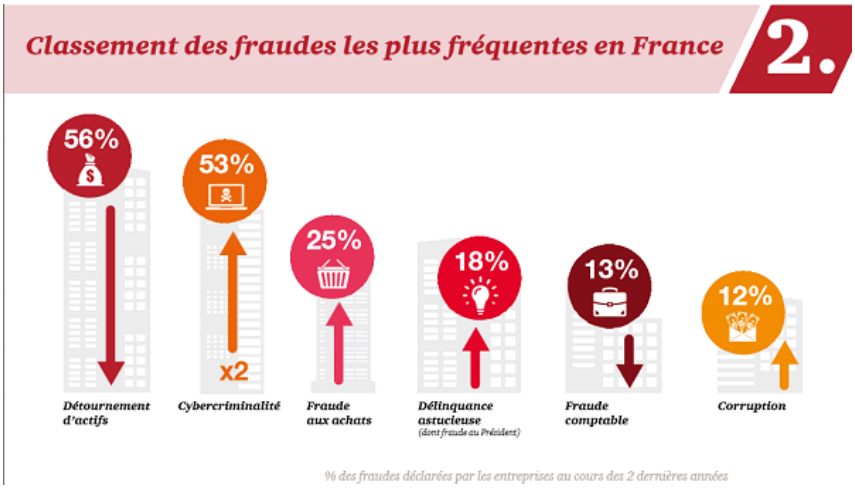

À l'échelle mondiale, seuls 37% des entreprises sondées disposent d'un plan de réponse à incident entièrement opérationnel. Mais le risque se révèle également moins élevé à l'international, où seuls 32% des entreprises interrogées expliquent avoir été confrontées à une fraude ou une tentative de fraude orchestrée par des cybercriminels.

L'étude menée par Pwc a porté sur plus de 6000 entreprises à travers le monde entre juillet et septembre 2015. La cybercriminalité est très certainement en hausse, malheureusement la méthodologie de Pwc ne précise pas exactement quels critères ont été retenus pour définir ce qui se cache derrière la notion de « victimes de la cybercriminalité ». Comme l'explique un porte-parole de la société : « Ce sont les entreprises qui ont répondu avec des profils parfois très différents. Il n'est donc pas exclu que le simple envoi d'un mail de phishing ait été comptabilisé comme un acte de cybercriminalité par certaines et pas par d'autres. » Le critère peut donc avoir interprété selon différentes variables par les entreprises interrogées… [Lire la suite]

Réagissez à cet article

Source : *Cybercriminalité : les entreprises françaises particulièrement touchées par la fraude – ZDNet*

Une incroyable bourde de Numericable dénoncée par la CNIL !

	**Une incroyable bourde de Numericable dénoncée par la CNIL !**

Un abonné à Numericable a été suspecté à tort de pédopornographie, subi de multiples perquisitions et harcelé à tort par la Hadopi, parce que l'opérateur renvoyait par erreur son identité aux services de police et de gendarmerie qui l'interrogeaient.
Les faits sont assez graves pour que la CNIL décide de les rendre publics. Le gendarme de la vie privée a révélé mardi que l'opérateur Numericable était directement responsable du harcèlement administratif et judiciaire subi par un abonné, qui a été « *identifié 1 531 fois pour délit de contrefaçon, inculpé 7 fois* », et qui a « *fait l'objet de nombreuses perquisitions à son domicile et de plusieurs saisies de ses équipements informatiques* ».
L'homme n'avait pourtant rien à se reprocher. Mais lorsque Numericable recevait de l'Hadopi, de la police ou de la gendarmerie une demande d'identification d'un abonné à partir de son adresse IP avec date et d'heure d'utilisation, l'opérateur utilisait un logiciel maison, buggé.
« *Lorsque l'application ne parvenait pas à associer une adresse IP à une personne, elle ne générait pas de message d'erreur et renvoyait par défaut à un même abonné* », constate la CNIL. Plus concrètement, le logiciel associait l'adresse IP de la réquisition à l'adresse MAC de son client, unique pour chaque box Numericable. Mais lorsqu'il n'arrivait pas à trouver les informations, le logiciel utilisait alors l'adresse MAC *00:00:00:00:00:00*, attribuée fictivement à plusieurs abonnés. Dont la victime du harcèlement.
Très énervée contre Numericable (mais sans doute moins que le malheureux client), elle note que « *ce problème n'a été identifié qu'avec l'insistance d'un service de police chargé d'une procédure pénale ouverte à l'encontre de l'abonné* ».

1531 DÉNONCIATIONS EN QUATRE MOIS

C'est alertée par l'ancienne présidente de la Hadopi, Marie-Françoise Marais, que la CNIL a décidé d'une mission de contrôle auprès de Numericable, et découvert le pot aux roses. « *Au vu des éléments du dossier, la formation restreinte de la CNIL a considéré que la société NC NUMERICABLE n'avait pas respecté son obligation légale de transmettre des données exactes aux autorités de poursuite, en vertu de l'article 6-4° de la loi Informatique et Libertés* », rapporte l'autorité administrative.

Selon le texte de la délibération (.pdf), le nom de l'abonné persécuté a été communiqué à 1531 reprises entre le 26 janvier et le 15 avril 2013, c'est-à-dire en l'espace de moins de quatre mois. Y compris, ce qui est plus que fâcheux, dans des affaires de pédophilie. C'est lorsque l'Hadopi a tranmis le dossier de l'abonné ultra-multi-récidiviste à la justice que le parquet a constaté qu'il y avait visiblement un petit problème.
Le contrôle de la CNIL n'est toutefois intervenu que deux ans plus tard, le 15 avril 2015. Des contrôles complémentaires sur pièces ont été réalisés jusqu'à fin septembre 2015.
Le problème aurait été corrigé par Numericable en 2014, à la suite d'une demande d'information adressée par un service de police le 26 septembre 2014. L'opérateur a reconnu les faits, et échappé à une sanction financière en raison de sa promptitude à modifier le logiciel lorsqu'elle a eu connaissance de l'origine du problème. La CNIL a toutefois décidé d'adresser un avertissement public, en guise de peine infamante, devant appeler tous les opérateurs à la vigilance.
L'histoire ne dit pas si l'abonné en cause a porté plainte pour réparation du préjudice subi… [Lire la suite]

Réagissez à cet article

Source : *Une incroyable bourde de Numericable dénoncée par la CNIL ! – Politique – Numerama*

Piratage du capteur d'empreinte d'un téléphone

avec une simple imprimante à jet d’encre

	**Piratage du capteur d’empreinte d’un téléphone avec une simple imprimante à jet d’encre**

Les capteurs de biométrie sont sur le grill après une nouvelle tentative fructueuse de piratage sur des téléphones Samsung Galaxy S6 et Huawei Honor 7. L'iPhone 5s a pour sa part résisté.

La biométrie serait pour beaucoup l'avenir de la sécurité, surtout en situation de mobilité. Et bien ce sont les chercheurs de l'université du Michigan qui viennent de prouver qu'une imprimante à jet d'encre pouvait à elle seule permettre de pirater les systèmes de capture d'empreinte de téléphones Samsung et Huawei. Objectif : rentrer dans le téléphone. Une imprimante à jet d'encre basique certes, mais pour réaliser ce hack, ils ont toutefois du s'équiper d'encre et de papier spécifique.
Démonstration en vidéo du hack de capteur biométrique réalisé par l'université du Michigan. (Source : Université du Michigan)

En moins de 15 minutes, selon les chercheurs qui publient une vidéo à ce sujet, il est donc possible d'entrer par effraction dans un smartphone, à condition bien sûr de récupérer l'empreinte digitale du possesseur du téléphone. Ensuite, une impression en haute résolution sur un papier brillant et une encre spécifique permet de duper le module d'analyse d'empreinte des téléphones Samsung Galaxy S6 et Huawei Honor 7. Les chercheurs précisent par ailleurs que la tentative de hack sur un iPhone 5s s'est soldée par un échec.

Pas une première, mais très peu cher et facile a réaliser

Ce n'est pas la première fois que les capteurs d'empreinte digitale sont floués par des tentatives de piratage. Mais jusqu'alors les techniques utilisées reposaient sur de l'impression 3D et des moules spécifiques. Cette nouvelle méthode s'avère de fait bien moins onéreuse, et bien plus rapide. De quoi poser quelques questions quand on sait que Samsung (et d'autres) prévoient de proposer de l'authentification de paiement avec de la biométrie.
Il convient de noter toutefois que l'utilisation de la biométrie à tord et à travers fait l'objet de critiques depuis fort longtemps. Il s'agit de ne pas confondre authentification et identification d'une part, et surtout de ne pas l'utiliser pour de l'authentification forte… [Lire la suite]

Réagissez à cet article

Source : *Capteur d'empreinte : un piratage avec une simple imprimante à jet d'encre – ZDNet*

Comment une cyberattaque a mis des centrales ukrainiennes hors service

Comment une cyberattaque a mis des centrales ukrainiennes hors service ?

S'il reste encore des zones d'ombres, le doute n'est désormais plus permis : la panne électrique qui a touché l'Ukraine à Noël a bien été causée par une cyberattaque. C'est la première fois qu'un réseau électrique est mis hors service par une attaque informatique. Mais que les opérateurs d'importance critique soient prévenus : ce n'est sûrement pas la dernière.

Le rapport publié jeudi 3 mars par l'équipe de réponse d'urgence pour la sécurité informatique des systèmes de contrôle industriels (ICS-CERT) du département de la Sécurité intérieure des Etats-Unis (DHS) est sans appel : le blackout électrique qu'a connu une partie de l'Ukraine fin 2015 a bien été causé par des hackers. Il confirme ce faisant les conclusions avancées par le SANS ICS (un autre groupe d'experts en cybersécurité industrielle) début janvier, et entérine l'évènement comme étant la première attaque réussie sur un réseau électrique.

UNE SÉRIE D'ATTAQUES SOIGNEUSEMENT PLANIFIÉES

Les intrusions dans le réseau de trois opérateurs énergétiques ont impacté environ 225 000 clients. Bien que le service ait repris quelques jours plus tard, il reste encore limité, même à l'heure actuelle. D'après les témoins interrogés par l'ICS-CERT, les attaques auraient été coordonnées de telle manière qu'elles se sont produites à 30 minutes d'intervalle sur chaque réseau, touchant des installations centrales et régionales. L'opération a très probablement nécessité une longue reconnaissance et étude des victimes.

Lors de l'attaque, plusieurs individus ont pris l'accès des systèmes grâce à des outils de contrôle à distance, soit au niveau de l'OS, soit au niveau des systèmes ICS, le tout via des accès VPN (réseau privé virtuel) dont ils avaient précédemment obtenu les codes d'accès. Une fois l'attaque effectuée, le malware KillDisk a été utilisé pour effacer les fichiers compromis et corrompre les secteurs de démarrage des machines ou les firmwares des équipements pour les rendre inopérants. Les attaquants auraient également surchargé les centres d'appels des énergéticiens pour les empêcher de réagir immédiatement à l'évènement. De plus, trois autres organisations en charge d'infrastructures critiques ont aussi été pénétrées, mais sans impact direct sur leurs opérations.

DES ZONES D'OMBRES PERSISTENT

Malgré ces nouvelles informations, le rôle exact qu'a joué le malware BlackEnergy dans l'attaque n'est toujours pas connu. Ce malware, connu du milieu de la cybersécurité depuis 2007, a été retrouvé sur trois des systèmes impactés. Originellement présenté comme la potentielle arme du crime, il est possible qu'il n'ait en fait été utilisé que pour obtenir des codes d'accès. Il est aussi bon de noter que le rapport de l'ICS-CERT se base uniquement sur les témoignages du personnel IT de six organisations ukrainiennes qui ont été directement témoins des évènements, et pas sur une analyse technique du code ou du matériel impliqué dans l'incident.

Ces considérations mises à part, le fait que différents groupes d'experts soient d'accord sur l'origine cybercriminelle de la panne constitue une ultime (et sinistre) mise en garde à l'égard des opérateurs d'importance vitale (OIV). Car ces incidents ne font malheureusement que commencer. … [Lire la suite]

Réagissez à cet article

Source : *Les détails de la cyberattaque qui a mis des centrales ukrainiennes hors service*

Piratages des smartphones iOS ou Android possibles à cause de leurs fuites

électromagnétiques

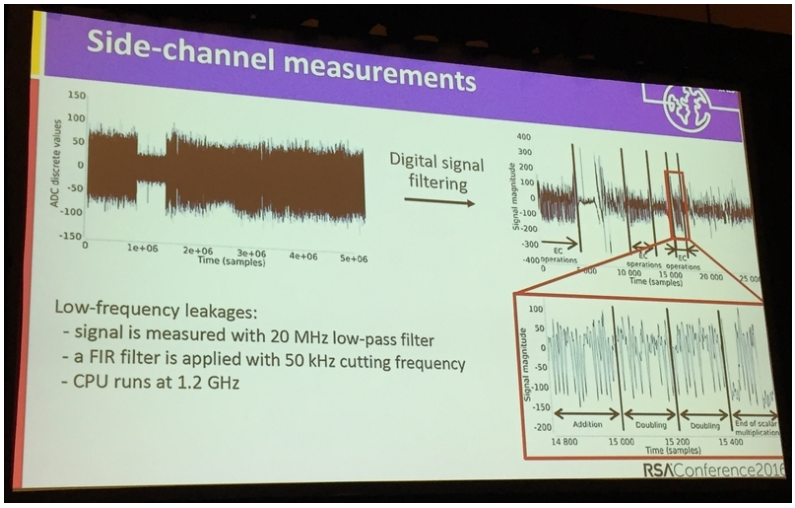

Piratages des smartphones iOS ou Android possibles à cause de leurs fuites électromagnétiques

Des chercheurs arrivent à extraire des clés de chiffrement privées en captant les signaux involontaires des circuits imprimés. Parmi les applications vulnérables figurent OpenSSL et les porte-monnaie Bitcoin.

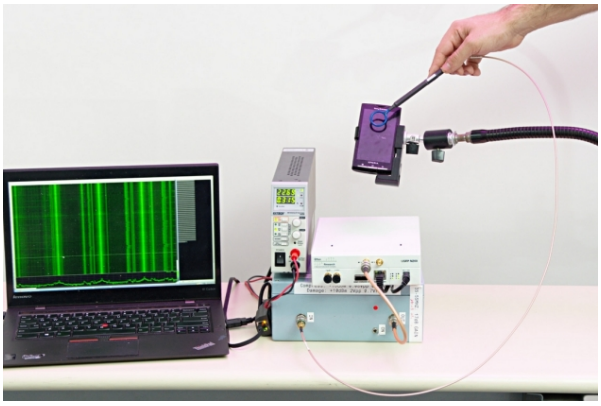

Les smartphones d'aujourd'hui embarquent de plus en plus procédés cryptographiques pour sécuriser tout un tas d'échanges et de transactions. L'équipement matériel, toutefois, n'est pas forcément à la hauteur des enjeux. Deux équipes de chercheurs viennent de présenter concomitamment des attaques non invasives qui s'appuient sur les émanations électromagnétiques des terminaux mobiles pour récupérer des clés privées de signatures électroniques. Elles permettraient, par exemple, de pirater des porte-monnaie Bitcoin, des transactions Apple Pay ou des connexions sécurisées par OpenSSL.
La première équipe est française et regroupe quatre chercheurs issus d'Orange Labs, HP Labs, NTT et l'université de Rennes. Le 3 mars, à l'occasion de la conférence RSA 2016, ils ont montré comment extraire d'un téléphone Android des clés privées basées sur les algorithmes de courbes elliptiques (Elliptic Curve Digital Signature Algorithm, ECDSA). Leur étude se limite à une librairie cryptographique spécifique, à savoir Bouncy Castle 1.5. Quand celle-ci réalise les calculs mathématiques liés à la signature d'un message, les circuits intégrés du téléphone émettent des ondes électromagnétiques à basse fréquence (50 kHz).

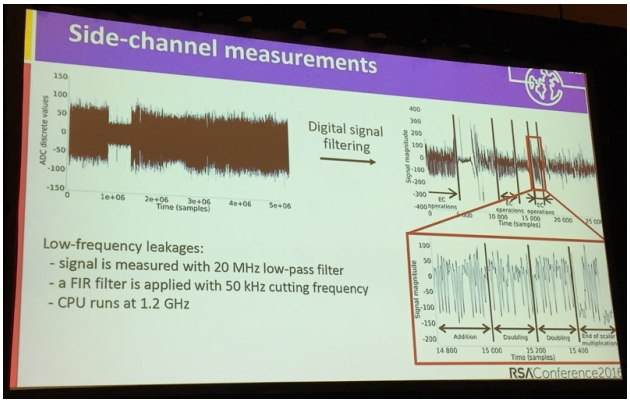

Le traitement du signal révèle les opérations mathématiques (« addition », « doubling »)

Les chercheurs captent ce signal au moyen d'une antenne appliquée sur le téléphone et arrivent, par traitement de signal, à reconnaitre les différentes opérations de ce calcul. Cette information est suffisante pour récupérer in fine la clé secrète. La librairie vulnérable a, depuis, été modifiée de telle manière que l'on ne puisse plus reconnaitre les opérations (version 1.51). Néanmoins, une attaque concrète aurait pu être, selon les chercheurs, de cibler les porte-monnaie Bitcoin car ils s'appuient sur Bouncing Castel.
Ainsi, un attaquant aurait pu piéger le lecteur NFC d'un commerce qui accepte les Bitcoins et, ainsi, récupérer les adresses Bitcoin des clients. Ce qui lui permettait alors d'en disposer comme bon lui semble. « On pourrait également imaginer des attaques à plus longue distance, à condition de disposer d'un équipement de captation suffisamment puissant, comme peuvent en avoir les agences gouvernementales », nous explique Mehdi Tibouchi, l'un des quatre chercheurs français, à l'issue de leur présentation.

Des attaques low-cost
La seconde équipe qui a planché sur ce type d'attaques est israélienne et regroupe cinq chercheurs issus de l'université de Tel Aviv et de l'université d'Adelaide (Australie). Leur attaque cible également les signatures basées sur les courbes elliptiques ECDSA, mais son domaine d'application est nettement plus large.
Ainsi, ces chercheurs ont réussi à extraire des clés privées sur les librairies OpenSSL et CoreBitcoin sur iOS, qui sont toujours vulnérables à l'heure actuelle. Ils ont également réussi des extractions partielles de clés privées avec la librairie CommonCrypto d'iOS et la version Android d'OpenSSL. Toutefois, CommonCrypto – qui est notamment utilisé par Apple Pay – n'est pas vulnérable au-delà de la version iOS 9 car Apple a intégré des « mécanismes de défense » contre ce type d'attaques.
Selon les chercheurs israéliens, les fuites de signaux peuvent être captées de façon électromagnétique par une petite antenne, ou de manière électrique par une petite résistance intégrée au niveau du câble de chargement USB (prix : quelques dollars). Dans les deux cas, le signal est envoyé dans l'entrée d'une carte son Creative Track Pre Sound, ce qui permet de le numériser et de l'amplifier (prix : 50 dollars). Au final, la mise en œuvre de l'attaque est donc de faible coût. Les chercheurs ont réalisé leurs tests avec un iPhone 3GS et un Sony-Ericsson Xperia x10 … [Lire la suite]

Réagissez à cet article

Source : *On peut pirater les smartphones iOS ou Android à cause de leurs fuites électromagnétiques*

Comment contrer les nouvelles menaces en Cybersecurité contre le système d'information ?

Comment contrer les nouvelles menaces en Cybersecurité contre le système d'information ?

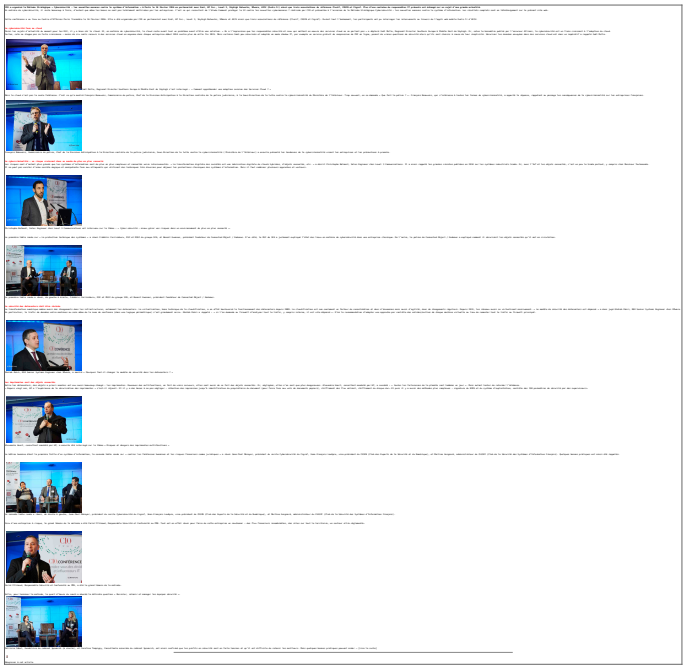

Source : *Cybersécurité : contrer les nouvelles menaces contre le système d'information*

Les accessoires connectés sont en plein boom

Les accessoires connectés sont en plein boom

En plein essor, le marché des accessoires connectés a enregistré des chiffres records lors de l'année 2015.
Vous avez sûrement dû remarquer de plus en plus de personnes munies de montres ou de bracelets connectés… Peut-être en avez-vous une vous-même. Parfois critiqués pour leur esthétique peu flatteuse, les bracelets et montres high-tech ont quand même connu un gros succès l'année précédente, comme le suggèrent les chiffres publiés par l'International Data Corporation (IDC) (http://www.idc.com/getdoc.jsp?containerId=prUS41037416).

En 2015, le marché des wearables a explosé. Plus de 78 millions d'accessoires ont été vendus, soit une augmentation de 171 % par rapport à l'an passé. « L'augmentation des ventes d'accessoires connectés signifie que le marché n'est pas uniquement destiné aux technophiles. Ces accessoires sont très bien accueillis par le grand public », fait remarquer Ramon Llamas, analyste à l'IDC.

LE PALMARÈS
Mais alors quel constructeur est le grand gagnant ?
Fitbit a terminé l'année 2015 de la même façon qu'il l'a commencée, en pôle position avec plus de 21 millions de bracelets connectés vendus, soit une augmentation de 93 % par rapport aux ventes effectuées l'année précédente. Fitbit est suivi par le chinois Xiaomi à l'origine du petit bracelet connectée low cost Mi Band.

Le constructeur chinois a vendu 12 millions d'objets, ce qui représente plus de 15 % du marché. Xiaomi est suivi de près par Apple qui occupe la troisième place du podium. La marque à la pomme a vendu plus de 11 millions d'Apple Watch, ce qui représente 14,9 % de parts dans le marché des accessoires connectés et jusqu'à 50 % pour le seul marché des montres connectées. Suivent ensuite Samsung et Garmin plus loin dans le classement.

Apple, qui est devancé par d'autres fabricants dans le classement général, est toutefois le grand gagnant de l'année passée. Même si l'entreprise de Tim Cook se trouve être troisième du classement, les prix de vente ne sont pas les mêmes d'une société à l'autre. Apple a vendu onze millions d'Apple Watch à 400 euros l'unité. Alors que Xiaomi, qui a écoulé 12 millions de bracelets connectés Mi Band, le vend à 15 dollars l'unité,… [Lire la suite]

Réagissez à cet article

Source : *Les accessoires connectés sont en plein boom – Tech – Numerama*

IT Forum Sénégal 2016 : Interview de Mohamadou Diallo : Directeur de publication de CIO-MAG

IT Forum Sénégal 2016 : Interview de Mohamadou Diallo : Directeur de publication de CIO-MAG

---

18 et 19 février 2016, IT Forum Sénégal 2016 : Mohamadou Diallo : Directeur de publication de CIO-MAG interviewé

Réagissez à cet article

Apple contre le FBI : Un cadeau aux pirates informatiques ?

	Apple contre le FBI : Un cadeau aux pirates informatiques ?

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a décidé de soutenir officiellement Apple dans l'affaire qui l'oppose au FBI. Le chiffrement doit rester un droit fondamental, même dans les affaires de terrorisme.

C'est excessivement rare, si ce n'est pas une première, que des représentants des Nations Unies s'invitent très directement dans une affaire judiciaire. Pourtant, c'est bien aux côtés de très nombreux industriels et organisations de la société civile (dont Apple dresse la liste) que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a décidé de venir apporter à la firme de Cupertino son soutien très officiel, contre le FBI.

Totalement indépendant des états membres de l'ONU, le Rapporteur Spécial des Nations Unies pour la protection et la promotion de la liberté d'expression et d'expression, David Kaye, a ainsi écrit (.pdf) à la juge californienne Sheri Pym, avec le soutien du Haut-Commissariat chargé de veiller au respect des traités en matière de droits de l'homme. Il demande à la magistrate de ne pas ordonner à Apple de supprimer la protection qui permettrait au FBI de découvrir le code de déblocage de l'iPhone 5C de l'auteur de la tuerie de San Bernardino, pour accéder en clair aux données chiffrées qui y sont stockées.
Pour David Kaye, la législation américaine ne permet pas à un tribunal de prendre une telle décision qui obligerait Apple, non pas à fournir des données qui sont en sa possession, mais à fournir son aide technique pour accéder à des données qui, normalement, ne doivent être accédées par personne d'autre que le propriétaire du téléphone.

LA VIE PRIVÉE GARANTIT LA LIBERTÉ DE PENSER ET DE S'EXPRIMER

Il rappelle que l'article 19 du pacte international relatif aux droits civils et politiques(PIDCP) n'autorise des restrictions à la liberté d'opinion – qui comprend celle de les dissimuler – et d'expression que si elles sont « *expressément fixées par la loi* ». C'est le même raisonnement, appuyé sur la Constitution américaine, qu'a eu le juge de New York qui a donné tort au FBI dans une affaire similaire.
Il peut paraître surprenant que l'auteur du courrier soit l'expert de l'ONU chargé de la liberté d'expression, et non celui en charge de la vie privée, Joe Cannataci, qui ait pris la plume pour soutenir Apple. Mais c'est parce que les droits de l'homme sont liés et interdépendants.

Atteindre à la vie privée des individus pour aller sonder ce qu'ils pensent ou ce qu'ils se disent en privé, c'est inciter les individus à ne plus penser librement, ou à ne plus se parler librement.
LES DÉBATS SUR LE CHIFFREMENT ET L'ANONYMAT SE SONT BIEN TROP SOUVENT CONCENTRÉS UNIQUEMENT SUR LEUR UTILISATION POTENTIELLE POUR DES DESSEINS CRIMINELS

David Kaye, Rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection de la liberté d'opinion et d'expression.

C'est pourquoi David Kayes avait déjà à plusieurs reprises exigé le respect du droit au chiffrement. L'expert, qui a été mandaté en 2014, est aussi un opposant farouche aux backdoors, auxquels peut s'assimiler la méthode demandée à Apple au FBI (non pas fournir la clé, mais faire en sorte que la serrure ne fonctionne plus). « Les gouvernements qui proposent des accès par backdoor n'ont pas démontré que l'utilisation criminelle ou terroriste du chiffrement serve de barrière insurmontable pour les objectifs d'application de la loi », avait-il critiqué dans un rapport contre les backdoors.
« Les débats sur le chiffrement et l'anonymat se sont bien trop souvent concentrés uniquement sur leur utilisation potentielle pour des desseins criminels dans des périodes de terrorisme. Mais des situations urgentes ne dispensent pas les États de leur obligation de s'assurer du respect du droit international des droits de l'homme »,
UN CADEAU FAIT AUX RÉGIMES AUTORITAIRES ET AUX PIRATES INFORMATIQUES

L'initiative de David Kayes en faveur d'Apple est publiquement soutenue par la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, qui ***explique*** *que « dans le but de régler un problème de sécurité relatif au chiffrement des données dans un cas bien précis, les autorités risquent d'ouvrir la boîte de Pandore, avec des implications qui pourraient être extrêmement dommageables pour les droits de l'Homme de millions de personnes, y compris pour leur sécurité physique et financière ».*
« Un succès dans l'affaire contre Apple aux États-Unis établirait un précédent qui pourrait rendre impossible pour Apple ou toute autre société informatique internationale majeure de protéger la vie privée de ses clients partout dans le monde. Cela pourrait être un cadeau fait aux régimes autoritaires et aux pirates informatiques ». ***[Lire la suite]***

Réagissez à cet article

Source : *Apple contre le FBI : l'ONU intervient au nom des droits de l'homme – Politique – Numerama*

Le piratage de TV5 Monde en avril dernier a poussé la chaîne à durcir sa sécurité

Le piratage de TV5 Monde en avril dernier a poussé la chaîne à durcir sa sécurité

À la suite de son piratage, la direction de TV5 Monde a pris une série de mesure en coopération avec l'ANSSI et Airbus Defense & Space pour renforcer drastiquement sa sécurité informatique. Des choix qui pèsent de fait sur ses finances.

L'attaque informatique qui a frappé TV5 Monde au cours du printemps 2015 a eu des effets substantiels sur l'organisation interne de la chaîne de télévision, mais aussi sur ses finances. Pratiquement un an après les faits, le groupe est encore en phase de rémission et ses salariés doivent maintenant composer avec de nouvelles consignes de sécurité afin de réduire les risques qu'un autre incident, révèlent Les Échos.

EMPÊCHER UNE NOUVELLE INTRUSION

Ainsi, plus question de laisser les employés de TV5 Monde brancher n'importe quoi sur les ordinateurs de la chaîne. Les clés USB, les smartphones et les tablettes – bref, les principaux périphériques – ne peuvent plus être connectés, afin d'éviter l'intrusion d'un logiciel malveillant dans le réseau interne. Et ce régime vaut bien sûr pour d'autres produits, comme les disques durs externes.
Du côté d'Internet, de nouvelles règles de filtrage concernant les pièces jointes ont aussi été mises en place pour empêcher le téléchargement par inadvertance d'un fichier douteux ou d'un contenu vérolé. Les connexions elles-mêmes ne tournent plus à plein régime. Enfin, les salariés doivent apprendre tous les trois mois de nouveaux mots de passe pour se connecter à l'infrastructure.

DES DÉPENSES ÉLEVÉES DEPUIS 2015

Toutes ces mesures ne pèsent pas directement sur les finances de TV5 Monde, à la différence de certaines autres. Toutes les machines affectées par l'attaque informatique ont dû être remplacées, des postes de travail aux serveurs. Il a également fallu repenser l'architecture informatique de la chaîne, mobiliser les équipes, recruter du personnel et établir des contrats avec des sociétés spécialisées.
Ainsi, TV5 Monde a fait le choix de souscrire une police d'assurance dédiée auprès d'Axa et s'est rapproché d'Airbus Defense & Space pour observer en permanence le flux entrant et sortant du réseau de la chaîne. Au total, ces orientations ont été évaluées par la chaîne à 4,6 millions d'euros l'an dernier, 3,1 millions d'euros pour 2016 et 2,5 millions d'euros pour chaque année à partir de 2017.

SOUTIEN DE L'ANSSI

TV5 Monde a aussi pu compter sur l'aide de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), qui avait d'ailleurs repéré une anomalie dans les serveurs de la chaîne avant le déclenchement de la cyberattaque. L'agence a ainsi dépêché une aide technique « pour analyser l'attaque et permettre à la chaîne de rétablir le service dans de bonnes conditions de sécurité ».
L'attaque subie par TV5 Monde est considérée comme la plus grave de l'histoire de la télévision. Les assaillants n'ont pas seulement diffusé leur propagande sur la page Facebook, dont des documents présentés comme des pièces d'identité et des CV de proches de militaires français impliqués dans les opérations contre l'EI, ils ont aussi réussi à interrompre la diffusion des chaînes du groupe … [Lire la suite]

Réagissez à cet article

Source : *Le piratage de TV5 Monde a poussé la chaîne à durcir sa sécurité – Politique – Numerama*